



Promesse de vente et séquestre

Par jer

Bonjour à tous

L'acquéreur et le vendeur d'un bien liés par une offre d'achat contresignée revendiquent chacun la désignation de leur propre notaire comme séquestre de l'indemnité d'immobilisation prévue à la promesse de vente

Habituellement de convention entre les parties, la désignation pose ici problème

Y a t-il un texte de droit pouvant trancher cette question, et à défaut d'accord entre les parties, l'offre contresignée est elle caduque ?